

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

Absents excusés : Jean-Louis FERRIER – Sana CHENET-CHELDA – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE

Pouvoirs :

Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LEGAL a donné pouvoir à Patricia BLANC

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Christophe SARRE

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Linda LOISEL

Secrétaire de séance : Anne-Sophie FABRE



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	1

05/23 – CAF DU LOIRET - AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN MULTI ACCUEIL

Monsieur le Maire informe que la CAF du Loiret dispose d'un programme d'aide à l'investissement et que le projet de construction de l'équipement Petite Enfance est éligible. Le Conseil d'administration de la CAF attribue une subvention de 240 000 € pour cet équipement.

Il est rappelé que la demande et l'attribution de la subvention sont basées sur une ouverture de la structure à 20 places.

La détermination du montant est la suivante :

Au titre du socle de base de financement :	160 000 € pour 20 places.
Au titre de la majoration « gros œuvre » :	40 000 €
Au titre de la majoration « développement durable » :	40 000 €

La CAF du Loiret alloue à la commune pour ce projet une subvention de 240 000 €

Ceci étant exposé,

Vu le projet de convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF du Loiret

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention) :

- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF du Loiret et tout acte y afférent.**
- **D'AUTORISER le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.**

Fait à Semoy, le 24 janvier 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie FABRE

Conseillère municipale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AS Fabre', written over a rectangular stamp.

Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification